

31

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

47843

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Les Oscars d'Ille-et-Vilaine - 37ème édition

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

PRESENTATION DES OSCARS D'ILLE-ET-VILAINE 2023 :

L'association « Les Oscars d'Ille-et-Vilaine » a organisé, le 1^{er} février dernier, la 37^{ème} édition de la cérémonie des Oscars d'Ille-et-Vilaine dans la salle Le Ponant à Pacé.

A l'occasion de cet évènement, des prix sont décernés à des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, ayant démontré, par des initiatives exemplaires, originales au niveau local, national ou international, leurs capacités à mener des réalisations porteuses d'avenir, tant au plan économique que social, pour le département.

Cinq prix ont été remis cette année : quatre Oscars et un prix de l'Académie des Oscars, association qui réunit les anciens lauréats.

Les entreprises ne candidatent pas pour les Oscars mais sont repérées et proposées par un jury composé des membres de l'association des Oscars d'Ille-et-Vilaine, des acteurs de la vie économique et de quelques experts des thématiques proposées. Mickaela Langer, dirigeante de Triskem international, est présidente de ce jury. Pour l'édition 2023, 71 dossiers ont été étudiés avant de retenir les quatre lauréats.

Le lauréat du prix de l'Académie est, quant à lui, choisi par le vote du public au cours de la soirée.

Les entreprises d'Ille-et-Vilaine lauréates en 2023 sont les suivantes :

- Oscar « Croissance » : Panpharma

Le groupe Panpharma situé à Luitré-Dompierre détient une expertise reconnue dans le développement, la fabrication et la distribution des médicaments injectables destinés aux établissements de santé. Leader sur l'antibiothérapie en France avec 22 antibiotiques. 6 domaines thérapeutiques : Anti-infectieux, Analgésique, Anesthésique, Corticoïde et hormones, Cardio-vasculaire et Neurologique. 3 sites de production (2 en France – Luitré et Beignon et 1 en Allemagne). Capacité de production de 220 millions de flacons. 5 % du chiffre d'affaires annuel est dédié à la recherche.

- Oscar « Engagement sociétal » : Olga

Olga est une entreprise familiale et bretonne située à Noyal-sur-Vilaine. Il s'agissait d'une petite laiterie lors de sa reprise par la famille Triballat-Clanchin en 1951. Elle est aujourd'hui dirigée par Olivier Clanchin, petit-fils des fondateurs, et Solenn Douard. Elle est présente sur notre territoire depuis 3 générations. Soucieuse de produire une alimentation plus saine et respectueuse de la planète dès les années 70, elle innove sans cesse pour l'alimentation de demain. Elle s'est engagée collectivement et dans la durée pour répondre à sa mission : "Nourrir sainement de la Terre à l'Assiette" dans ses 4 domaines d'activités : les alternatives végétales (soja, chanvre, avoine...), la bio (produits laitiers et céréales), la crèmerie responsable (fromages, desserts...) et la nutrition à travers ses marques Sojasun, Vrai, Petit Billy, Grillon d'Or ou encore Sojade.

- Oscar « Innovation technologique » : Unseenlabs

Unseenlabs basée à Rennes et dirigée par Clément et Jonathan GALIC est le leader européen de la technologie par satellite. Elle exploite une technologie satellitaire unique pour identifier, reconnaître, et suivre un large éventail d'émetteurs radio et collecte et traite des données exclusives pour la surveillance maritime. Elle effectue une surveillance maritime depuis l'espace. Elle guette les bateaux qui préfèrent passer sous le radar, afin de renforcer la lutte contre la pêche illégale, le trafic de drogue et la pollution marine. Elle a envoyé son 8^{ème} satellite en orbite pour poursuivre cette mission.

- Oscar « Entreprise Pérenne » : RAHUEL BOIS

Scierie / Parqueterie familiale située à Combourg, RAHUEL BOIS est spécialiste de l'habillage en

bois des espaces intérieurs et extérieurs. Après avoir racheté la structure en 2017, les deux frères RAHUEL associés, totalement impliqués dans le développement et la pérennité de l'entreprise, ont décidé de revoir l'offre et de réorganiser les lignes de production. Cette stratégie a été payante avec une croissance continue du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices, activité toujours portée par son activité historique de vente de produits de parqueterie.

BUDGET ET PARTENAIRES FINANCIERS :

Le Comité de pilotage, qui réunit l'ensemble des partenaires, propose de maintenir en 2023 les participations financières à hauteur de ce qu'elles étaient les années précédentes, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Partenaires	Montant du financement en euros
Département d'Ille-et-Vilaine	25300
Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine	16500
Ordre des experts comptables de Bretagne.	10000
Le Mouvement des entreprises de France Ille-et-Vilaine	10000
Le POOOL	3000
TOTAL	64 800

L'association « Les Oscars d'Ille-et-Vilaine » sollicite le Département pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 300 € pour l'année 2023, incluant l'organisation de la 37^{ème} édition de la soirée des Oscars.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par les Oscars, notamment au titre de la promotion du territoire, de l'innovation sociale et du développement durable, qui sont au cœur du projet stratégique du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et afin d'encourager les initiatives des acteurs économiques dans ces domaines, il est proposé une subvention à l'association des Oscars du même niveau que les années précédentes, à savoir 25 300 €.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'imputation 65-023-6574 (service P611).

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 300 € à l'association "les Oscars d'Ille-et-Vilaine" pour l'organisation de la soirée des Oscars du 1^{er} février 2023 ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association "les Oscars d'Ille-et-Vilaine", jointe en annexe, portant sur l'organisation de l'édition 2023 des Oscars d'Ille-et-Vilaine ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231171

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation